



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

transports maritimes

Question écrite n° 45001

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les propositions formulées dans le rapport d'Arnaud Leroy, sur la compétitivité des services et transports maritimes. Ce rapport dresse un constat lucide sur l'état de la flotte de commerce française. Dans un contexte de concurrence internationale renforcée, la flotte de commerce française est fragilisée et ne pourra plus, si rien n'est fait, conserver ce qui fait sa force : une expertise maritime reconnue ainsi qu'un ensemble de professionnels qualifiés (navigants comme sédentaires) et de navires performants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur la proposition formulée dans le rapport consistant à la proposition consistant à rendre obligatoire au moins un embarquement sur un navire battant pavillon tiers en cours de formation d'officier à l'ENSM ainsi que celle consistant à, en matière d'enseignement maritime, ne plus fermer la porte à la monovalence, dès la formation initiale, sans pour autant se défaire de la polyvalence qui reste pour la plupart des exploitations maritimes un plus indispensable.

Texte de la réponse

La nécessité pour les jeunes officiers d'appréhender le mieux possible l'environnement international dans lequel le transport maritime est aujourd'hui un objectif partagé. D'ailleurs, fort de ce constat, la formation à l'école nationale supérieure maritime (ENSM) impose de plus en plus la composante « langue anglaise » dans les enseignements. C'est une des priorités de l'école en matière pédagogique. Un certain nombre d'élèves embarque déjà sur des navires battant pavillon étranger. Il est nécessaire en revanche de voir si cette mesure se doit d'être obligatoire ou non dans le cursus compte tenu notamment des difficultés rencontrées parfois par l'ENSM pour faire en sorte que chaque élève dispose de l'ensemble de ses stages obligatoires validés. C'est une question qui sera expertisée par l'ENSM dans un objectif d'opérationnalité du cursus de formation. La question de la monovalence ou de la polyvalence est une question récurrente qui alimente depuis plus de vingt ans des débats entre les partisans et opposants des différents systèmes. La proposition faite dans le rapport permet de ne discriminer ni l'une ni l'autre tout en offrant le meilleur choix aux élèves. L'objectif visé doit permettre d'offrir aux officiers français la possibilité d'être le plus opérationnels possible et d'être reconnus à un haut niveau de compétences au regard des standards internationaux et communautaires. C'est dans cette perspective partagée que l'ENSM réfléchit actuellement au développement d'un panel de formations élargies telles que la formation de chefs de quart internationaux ou de différents masters (énergie-propulsion marine ; offshore ; management).

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45001

Rubrique : Transports par eau

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12585

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1651